

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



14126975

BRUXELLES

19 JUN 2014

Greffé

N° d'entreprise : 0892.544.114

Dénomination

(en entier) : BE DIGITAL

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Boulevard Jamar 19 -1060 Saint-Gilles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CHANGEMENT ADRESSE SIEGE SOCIAL

BUREAU

La séance est ouverte le lundi 26 mai 2014 à 12 heures sous la présidence de Monsieur Matthias Weber. Monsieur Benjamin Ageorges assure la fonction de secrétaire.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que 1000 parts sociales sont représentées. La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose que :

1. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1) Transfert du siège social à l'adresse : Rue de la Bachée 2 - 1380 Lasne

2. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations.

3. Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux statuts.

4. Chaque action de capital donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATION L'Assemblée aborde l'ordre du jour

1) L'Assemblée approuve à l'unanimité le transfert du siège social à l'adresse suivante : Rue de la Bachée 2 - 1380 Lasne

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Matthias Weber

Président

Stéphane Bidault

Actionnaire

André Logie

Actionnaire

Benjamin Ageorges

Actionnaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2014 - Annexes du Moniteur belge